COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DU DOUBS
Association
83 rue de Dole
25000 BESANCON

Rapports du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31 décembre 2019

ACTIS
AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DU DOUBS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale du **COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DU DOUBS,**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DU DOUBS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 15 Avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823 -9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes .

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre

des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Besançon, le 20 mai 2020

Pour la société ACTIS

Virginie MEREL

L'associée responsable du dossier

Compagnie Régionale de Besançon ★ ACTIS ★ Commissaire aux Comptes

Bilan actif

Compagnie Régionale de Besançon ★ ACTIS ★ Commissaire aux Comptes

En euros

ACTIF IMMOBILISE	31/12/2019			31/12/20
	Brut	Amort et dép.	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires	13 167	11 136	2 031	1 602
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. Et outillage indus.	527	527		
Autres immobilisations corporelles	83 049	55 449	27 600	29 865
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 179			11 169
TOTAL (I) - Actif immobilisé	***107 936***	***67 112***	***40 824***	***42 651***
TOTAL (II) - Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES(3)				
Créances usagers et comptes rattachés	4 583	386	4 196	10 036
Autres créances	183 686		183 686	177 236
Valeurs mobilières de placement	15 958		15 958	15 778
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 189 884		1 189 884	1 111 297
Charges constatées d'avance	19 504		19 504	21 331
TOTAL (III) - Actif circulant	***1 413 615***	***386***	***1 413 229***	***1 335 677***
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
Total actif	*1 521 551*	*67 498*	*1 454 053*	*1 378 328*
(1) dont droit au bail				
(2) dont immob. financières à moins d'un an				
(3) dont créances à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser				
- Acceptés par les organes statutair.. compétents				
- Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan passif

En euros

FONDS PROPRES	31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs sans droit de reprise	849 679	849 679
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	(100 689)	(180 805)
Résultat de l'exercice	**622**	**80 116**
TOTAL (I) - Fonds propres	***749 613***	***748 991***
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Droits des propriétaires		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
TOTAL (II) – Autres fonds associatifs		
TOTAL (III) – Comptes de liaison		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	249 671	273 960
TOTAL (IV) - Provisions	***249 671***	***273 960***
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL (V) – Fonds dédiés		
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	10	10
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 561	40 836
Dettes fiscales et sociales	279 094	243 979
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	16 390	1 900
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	106 714	68 653
TOTAL (VI) - Dettes	***454 769***	***355 378***
Ecarts de conversion passif		
Total passif	*1 454 053*	*1 378 328*
(1) Dont à moins d'un an	348 056	286 725
(2) dont Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES		

COMPTES ANNUELS

Compte de fonctionnement et de résultat (1)

Compagnie Régionale de Besançon ★ ACTIS ★ Commissaire aux Comptes

En euros

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
Ventes de marchandises	91	231
Production vendue (biens et services)	79 608	78 256
Chiffre d'affaires net	***79 699***	***78 487***
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 250 975	1 248 294
Cotisations		
Collectes		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	34 259	14 102
Autres produits	1 795	1 591
Total des produits de fonctionnement	***1 366 728***	***1 342 475***
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	329 751	284 164
Impôts, taxes et versements assimilés	51 860	45 862
Salaires et traitements	659 635	623 868
Charges sociales	302 734	290 873
Subventions accordées par l'association		
Dotations aux amortissements et dépréciations	14 048	11 882
Dotations aux provisions		17 217
Autres charges	9 994	965
Total des charges de fonctionnement	***1 368 021***	***1 274 830***
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT	*(1 293)*	*67 645*

Compte de fonctionnement et de résultat (2)

En euros

	31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT	***(1 293)***	***67 645***
Opérations en commun		
Excédent attribué ou insuffisance transférée		
Insuffisance supportée ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 722	5 681
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	***2 722***	***5 681***
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER	***2 722***	***5 681***
RESULTAT COURANT	***1 429***	***73 326***
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	223	6 790
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	***223***	***6 790***
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 031	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Total des charges exceptionnelles	***1 031***	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	***(807)***	***6 790***
Impôts sur les bénéfices		
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS	***1 369 674***	***1 354 946***
TOTAL DES CHARGES	***1 369 052***	***1 274 830***
EXCEDENT OU INSUFFISANCE	*622*	*80 116*

Annexe

Note 1 – Généralités

ASS COMITE DEPARTEMENTAL DOUBS TOURISME est une association relevant de la loi de 1901. Elle est une organisation non gouvernementale indépendante, privée et sans but lucratif.
L'exercice social commence le 01/01/2019 pour se terminer le 31/12/2019. Il couvre une période de 12 mois.
Le document présenté ci-après constitue l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 1 454 053 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 622 euros.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels ; Ces comptes annuels ont été établis le 12 Mars 2020.

Note 2 - Méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en euros. Ils ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005 et conformément aux dispositions du règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont donc été retenus pour les divers postes de comptes annuels.

Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan - actif

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Elles sont amorties selon la méthode linéaire ou dégressive en fonction de la durée normale d'utilisation des biens et selon les dispositions fiscales en vigueur.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

À la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle est effectuée. Lorsque la valeur d'inventaire fait apparaître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations inscrites en dépenses éligibles dans les comptes d'emploi :
Les dépenses éligibles au titre des comptes d'emploi et correspondant à des immobilisations sont enregistrées en totalité en charges de fonctionnement conformément à la convention passée avec les organismes financeurs de contrôle, de tarification ou de tutelle. Une fois le compte d'emploi clos, elles
peuvent être activées sur les fondements de la réévaluation libre, dans la mesure où elles seront utilisées sur de nouveaux programmes. Le mode et la durée de leur amortissement sont les mêmes que pour les immobilisations acquises d'occasion.

Évaluation des immobilisations financières

Les acquisitions de titres sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires.

Compagnie Régionale de Besançon
ACTIS
Commissaire aux Comptes

À la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle est effectuée sur la base de la situation économique de la société concernée. Lorsque cette évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Une reprise de provision est effectuée dans la mesure où les raisons qui ont motivé la provision ne subsistent plus.

Les créances et autres prêts sont portés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

À la fin de chaque exercice, une provision est constituée sur les créances apparaissant partiellement ou totalement irrécupérables.

Évaluation des créances

Les créances sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est, le cas échéant pratiquée en fin d'exercice pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles certaines créances sont susceptibles de donner lieu.

Cette provision est constituée en fonction du risque encouru, chaque créance ayant fait l'objet d'une appréciation au cas pas cas.

Évaluation des provisions pour risques et charges

Les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions, conformément à la législation en vigueur.

Évaluation des dettes

Les dettes sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Stocks et en cours

Les stocks à la clôture de l'exercice sont composés de matériels et fournitures destinés aux missions.

Les stocks et les travaux en-cours sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure.

Le coût de revient des matières et marchandises correspond à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Le coût de revient des produits en cours de production correspond à leur coût de production.

Les coûts de revient sont calculés sur la base du « premier entré – premier sorti »

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été portés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan - passif

Fonds associatifs

Les opérations relevant d'un droit de regard des organismes financeurs de contrôle, de tarification ou de tutelle font l'objet d'une comptabilité distincte de celles relevant de la compétence exclusive de l'association et de ses instances de direction. Les premières constituent le domaine de la gestion contrôlée, les secondes, celui de la gestion propre.

L'association n'exerce aucune activité relevant d'une gestion contrôlée.

La situation patrimoniale de l'association est obtenue par agrégation de la gestion propre (Fonds associatifs), et de la gestion contrôlée (Autres fonds associatifs).

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées ayant pour objet le financement de biens sont inscrites directement en « Fonds associatifs » dans la mesure où elles ne sont pas grevées de conditions d'octroi.

Dans le cas contraire, elles sont inscrites en « Autres fonds associatifs ».
Ces subventions sont rapportées au compte de résultat sur la durée d'amortissement des biens concernés lorsqu'ils sont amortissables, ou sur 10 ans au plus dans le cas contraire.

Fonds dédiés

Les subventions de fonctionnement octroyées avec des conditions d'emploi font l'objet d'un suivi individualisé au travers d'un compte d'emploi.

La quote-part des subventions de fonctionnement incombant à l'exercice et non encore utilisée à la clôture est inscrite au passif en « Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement », et en charges au compte de résultat sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées ». Ces sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises en produits au compte de résultat sous la rubrique « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », au rythme de réalisation des engagements.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'Association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Produits constatés d'avance

Lorsque les subventions de fonctionnement octroyées financent des actions qui s'étalent sur plusieurs exercices, elles sont réparties en fonction des périodes ou étapes définies dans les conventions ou, à défaut, prorata temporis. La quote-part des subventions de fonctionnement incombant aux exercices futurs, et correspondant aux subventions perçues d'avance, est inscrite au passif en « Produits constatés d'avance ».

Règles et méthodes comptables relatives aux postes du compte de résultat

Dépenses prises en compte pour les missions

L'association intervient principalement dans des régions où, en raison de pratiques commerciales locales, les règlements des dépenses auprès des fournisseurs se font à l'obtention des biens ou des services.
Ces dépenses sont en conséquence comptabilisées qu'une fois acquittées dans la mesure où les biens ont effectivement été livrés et les prestations effectuées.

Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.). La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en « Produits constatés d'avance » et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture donne lieu au constat d'une charge inscrite en « Engagement à réaliser sur ressources non affectées ».

Le suivi des subventions de fonctionnement se fait au travers de comptes d'emploi individualisés.

Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » au bilan sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel

Evaluation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association. Elles sont valorisées dans la mesure où l'on dispose à leur égard de méthodes d'enregistrement fiables, d'informations quantitatives et valorisables et que leur montant est significatif.

Compagnie Régionale de Besançon
ACTIS
Commissaire aux Comptes

Note 3 – Faits caractéristiques de l'exercice

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un évènement majeur.
L'association a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet évènement.

Note 4 – Autres informations

NEANT

Note 5 – Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement ne nécessite une information particulière.

Note 6 – Immobilisations incorporelles

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice
		Augment.	Diminutions	
IMM. INCORPORELLES				
Frais d'établ. et développement.				
Autres	13 592	3 286	3 711	13 167
Total	*13 592*	*3 286*	*3 711*	*13 167*

Note 7 – Tableau de variation des amortissements

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice
		Augment.	Diminutions	
IMM. INCORPORELLES				
Frais d'établ. et développement.				
Autres	11 990	2 395	3 249	11 136
Total	*11 990*	*2 395*	*3 249*	*11 136*

Note 8 – Immobilisations corporelles

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice	Durée mode amort.
		Augment.	Diminutions		
IMM. CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions instal. Agenct aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels	527			527	L 5 ans
Instal., agencement, aménagements divers					
Matériel de transport	26 255	3 453		29 707	L 3-5 ans
Matériel de bureau, mobilier	61 244	6 895	14 797	53 341	L 1-8 ans
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total	*88 026*	*10 347*	*14 797*	*83 576*	

Note 9 – Tableau de variation des amortissements

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice
		Augment.	Diminutions	
IMM. CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions instal. Agenct aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	527			527
Instal., agencement, aménagements divers				
Matériel de transport	11 853	5 388		17 241
Matériel de bureau, mobilier	45 781	6 265	13 838	38 208
Emballages récupérables et divers				
Total	*58 161*	*11 653*	*13 838*	*55 976*

Compagnie Régionale de Besançon
ACTIS
Commissaire aux Comptes

Note 10 – Immobilisations financières

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice
		Augment.	Diminutions	
IMM. FINANCIERES				
Participations évaluées en équivalence				
Autres participations	15			15
Autres titres immobilisés				
Dépôts, cautionnements, prêts et autres immobilisations financières	11 169	9		11 179
Total	*11 184*	*9*		*11 194*

Note 11 – Filiales et participations

NEANT

Note 12 – Echéance des créances à la clôture de l'exercice

	Montant	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	11 179	11 179	
Clients douteux ou litigieux	386	386	
Autres créances clients	4 196	4 196	
Personnel et comptes rattachés	182	182	
Mutualité sociale agricole et autres organismes sociaux			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers, état et autres collectivités publiques	144 560	144 560	
Groupes, communauté d'exploitation et associés (2)			
Débiteurs divers	38 944	38 944	
Charges constatées d'avance	19 504	19 504	
Total	*218 952*	*218 952*	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques

Note 13 – Fonds associatifs

Tableau de variation des fonds associatifs

Valeur brute	Valeurs brutes début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice
			Dotations	Reprises	
FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds associatifs sans droit de reprise	849 679				849 679
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	(180 805)	80 116			(100 689)
RESULTAT DE L'EXERCICE	80 116				622
Total des fonds associatifs	*748 990*	*80 116*			*749 612*
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total des autres fonds associatifs					
Total					

Note 14 – Tableau de suivi des fonds dédiés

NEANT

Note 15 – Provisions

	Début exercice	Augment..	Diminutions	Fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	273 960	45 966	70 254	249 671
Provisions pour dépréciation	580		193	386
Total	*274 539*	*45 966*	*70 447*	*250 058*

Engagements en matière de pensions

Indemnités de fin de carrière :

Les hypothèses de calcul retenues pour déterminer le montant de ces engagements ont été déterminées comme suit :
- départ à la retraite à l'âge de 60-62 ans
- profil de carrière à décroissance faible
- turn over : cadres=Faible
  employés=Moyen
- taux d'actualisation : 0.77%
- taux de rendement : 3%
- taux d'inflation : 1.9%

Le montant de cet engagement a fait l'objet d'une reprise de provision à hauteur de 24 288 euros, soit un solde de 249 670.62 €.

Autres provisions
Les autres provisions ont été constituées dans le respect des règles et méthodes comptables décrites à la note 2.

Compagnie Régionale de Besançon
ACTIS
Commissaire aux Comptes

Note 16 – Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la façon suivante au 31/12/2019 :

	Valeurs brutes début d'exercice	Augment. (souscript°)	Diminut. (rembourst)	Valeurs brutes fin d'exercice
Dépôts et caut. reçus				
Emprunts				
Autres emprts et dettes				
Concours banc. cour.	10			10
Total	*10*			*10*

Note 17 – Echéance des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp dettes ets crédit à 1an max à l'origine (1)	10	10		
Emp dettes ets crédit à plus 1an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs er comptes rattachés	52 561	52 561		
Personnel et comptes rattachés	80 476	80 476		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	119 933	119 933		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	45 614	45 614		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	33 072	33 072		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés (2)				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	106 714	106 714		
Total	*454 769*	*454 769*		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques

Note 18 – Comptes de régularisation

Charges à payer par postes du bilan

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs er comptes rattachés	19 817
Dettes fiscales et sociales	105 216
Dettes fournisseurs d'immobilisations	
Autres dettes	
Total	*125 044*

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les autres éléments détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10
51860000 Intérêts courus à payer	*10*
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs er comptes rattachés	19 817
40810000 Fournisseurs - factures à paye	*19 817*
Dettes fiscales et sociales	105 216
42860000 Personnel - autres charges à p	*55 110*
43860000 Orga. soc. - autres charges à	*2 865*
43861000 Orga. soc - charges sur congés	*29 949*
44860000 Etat -charges a payer	*17 292*
Dettes fournisseurs d'immobilisations	
Autres dettes	
Total	*125 044*

Compagnie Régionale de Besançon
ACTIS
Commissaire aux Comptes

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges constatées d'avance – EXPLOITATION	19 504
48600000 Charges constatées d avance	*19 504*
Charges constatées d'avance – FINANCIERES	
Charges constatées d'avance – EXCEPTIONNELLES	
Total	*19 504*

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	147 158
44170010 Subvention à recevoir cg	*130 000*
44170020 Subvention à recevoir autres	*14 560*
46870000 Divers- produits à recevoir	*2 598*
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	119
51870000 Intérêts courus à recevoir	*119*
Total	*147 276*

Note 19 – Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers ;

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Note 20 – Rémunérations allouées aux dirigeants

Le(a) Président(e) ainsi que les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération

Les sommes visées par les dispositions de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 s'élèvent globalement à €.

Note 21 – Personnel

	Interne	Externe
Cadres	11	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés et ouvriers	6	
Total	*17*	

Note 22 – Situation fiscale

La loi du 23 mai 2006 a introduit pour les associations dont le budget est supérieur à 150 K€ et qui reçoivent une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale supérieure à 50 K€ l'obligation de publier dans ses comptes financiers les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Pour l'exercice 2019, les sommes versées au titre de cet article s'élèvent globalement à 185 422 euros.

L'association du comité départementale du tourisme fonctionne avec un secteur lucratif et un secteur non lucratif

Le secteur lucratif regroupe :
- Centrale de réservation
- Cartes IGN
- Ventes de produits touristiques
- Location de GPS

Le secteur non lucratif regroupe quant à lui l'ensemble des autres missions dévolues au CDT :
Filière hébergement,promotion et communication ainsi que les services supports (ressources et logistiques) qui permettent leur fonctionnement.
Il est noté que nous pratiquons un prorata de TVA.

	DEFICIT	EXCEDENT
RESULTAT COMPTABLE		
- Dont part du résultat sur activité lucrative		4 162
- Dont part du résultat sur activité non lucrative	4 784	

Note 23 – Engagements hors bilan

NEANT

Note 24 – Valorisation du bénévolat et des contributions en nature

L'association ASS COMITE DEPARTEMENTAL DOUBS TOURISME ne fait pas appel au bénévolat. Des dons en nature lui sont parfois octroyés.

Ces dons ne sont pas valorisés compte tenu des difficultés pratiques de valorisation et de leur caractère non significatif

Note 25 – Informations relatives au crédit-bail

NEANT

Note 26 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes inscrit en compte de résultat sur l'exercice clos le 31/12/2019 s'élève à 7 320 €. Ces honoraires sont relatifs :
- au contrôle légal des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2019

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DU DOUBS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'Association du COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DU DOUBS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.
Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé) des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

CONVENTION N° 1

Nature et objet

Cotisation en qualité de membre du Comité Départemental du Tourisme du Doubs.

Administrateur concerné

Conseil Départemental du Doubs.

Modalités

Le montant de cotisation versée par le Comité Départemental du Doubs au Comité Départemental du Tourisme du Doubs au titre de l'exercice 2019 s'élève à 750€..

CONVENTION N°2

Nature et objet

Convention-cadre de partenariat signée par les deux partis pour une durée de 3 ans (2018-2020) afin de permettre au Comité Départemental du Tourisme du Doubs de disposer d'un cadre pluriannuel en termes d'objectifs à atteindre et de niveau de participation financière de la part du Département : 1 300 000€ par an.
Cette subvention permet au Comité Départemental du Tourisme du Doubs de mettre en œuvre un programme d'actions déclinant, de manière opérationnelle, les objectifs de la convention-cadre 2018-2020.

Administrateur concerné

Conseil Départemental du Doubs.

Modalités

Le montant de subvention octroyée par le Comité Départemental du Doubs au Comité Départemental du Tourisme du Doubs au titre de l'exercice 2019 s'élève à 1 300 000€.

CONVENTION N° 3

Nature et objet

Convention de partenariat signée par les deux partis pour une durée de 3 ans (2018-2020) afin de permettre au Comité Départemental du Tourisme du Doubs de mettre en place une plateforme départementale de perception et de gestion de la taxe de séjour. Le montant de la subvention s'élève à 50 000€ réparti comme suit : 20 000€ au titre de 2018, 20 000€ au titre de 2019 et 10 000€ au titre de 2020.

Administrateur concerné

Conseil Départemental du Doubs.

Modalités

Le montant de subvention octroyée par le Comité Départemental du Doubs au Comité Départemental du Tourisme du Doubs au titre de l'exercice 2019 s'élève à 20 000€.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs
Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION N° 1

Nature et objet

Convention signée par les deux parties qui fixe les engagements de partenariat dans le cadre de la commercialisation mutualisée des congrès et des événements professionnels à Besançon et son agglomération.

Administrateur concerné

Office de Tourisme et de Congrès de Besançon

Modalités

Il n'y a pas eu de facturation pour l'exercice 2019.

Fait à Besançon, le 20 mai 2020

Pour la Société ACTIS
L'Associée Responsable du Dossier

Virginie MEREL
Commissaire aux Comptes

Compagnie Régionale de Besançon
ACTIS
Commissaire aux Comptes